

DEROGATION DE SECTEUR – Rentrée 2022

Niveau de classe demandé : 5^{ème} 4^{ème} 3^{ème}

L'imprimé est à transmettre avec les pièces justificatives pour le :

VENDREDI 20 MAI 2022 au plus tard (le cachet de la poste faisant foi).

à l'adresse suivante :

DSDEN de l'Isère – division des élèves
cité administrative –
rue Joseph Chanrion
38032 GRENOBLE CEDEX 1

Tout dossier sans les pièces justificatives demandées sera enregistré au motif n°7.

Aucune pièce manquante ne sera réclamée.

Tout dossier transmis après cette date ne sera pas traité et sera retourné à la famille.

ELEVE

Renseigner obligatoirement toutes les rubriques. Ecrire en lettres majuscules.

● Nom et prénom de l'élève : _____ Date de naissance : ____/____/____

● Nom du ou des responsables légaux : 1 _____ 2 _____

● Adresse* : _____ Tél : _____

* en cas de divorce, indiquer l'adresse du parent chez lequel l'enfant a sa résidence habituelle (en conformité avec le jugement de divorce) et ci-dessous l'adresse de l'autre parent.

_____ Tél : _____

● Collège fréquenté en 2021-2022 : _____

● Langue vivante étrangère étudiée par l'élève au collège LV1 : _____

LV2 : _____

● Nom du collège de secteur et ville : _____

DEMANDE

● Collège demandé

Nom du collège	VILLE
_____	_____

Note : - la dérogation n'ouvre pas automatiquement l'accès à la cantine,
- vérifier auprès du conseil départemental de l'Isère l'existence de transports scolaires.

● Motif de la demande : cocher la case correspondante (**un seul motif par demande**)

- 1 élève en situation de handicap (voir annexe),
- 2 élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé (voir annexe),
- 3 élève boursier sur critère sociaux (voir annexe),
- 4 élève dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement souhaité à la rentrée 2022 (voir annexe),
- 5 élève dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité (voir annexe),
- 6 élève devant suivre un parcours scolaire particulier (classe à horaire aménagé, section sportive scolaire),
- 7 toute autre situation (voir annexe).

● Si ma demande de dérogation n'a pas pu être satisfaite, je souhaite inscrire mon enfant dans le collège fréquenté pendant l'année scolaire 2021-2022 : OUI NON

Vous ne pouvez formuler qu'une seule demande de dérogation par élève ; votre demande de dérogation vous engage à accepter l'affectation correspondant à votre vœu.

L'inspectrice d'académie – directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Isère vous notifiera la décision arrêtée, par courrier, dans la dernière semaine du mois de juin 2022.

Aucune réponse ne sera communiquée par téléphone.

A _____ le _____

Signature du/des parent(s) ou du/des représentant(s) léga(ux) de l'élève

1 _____ 2 _____

RAPPEL : l'inscription ou la réinscription de l'enfant dans un établissement scolaire public est un acte usuel, sans préjudice pour l'acteur du devoir d'informer l'autre parent (cf. : article 372-2 du code civil).

Référence : loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (articles n° 34, 39 et 40).